



# Mise à l'enquête des Quatre Bornes



Le projet de parc éolien des Quatre Bornes, situé entre les communes de Sonvilier et de Val-de-Ruz, est entré dans une phase cruciale, hier, avec le dépôt public dans la commune du Jura bernois du plan de quartier valant permis de construire. Il prévoit l'implantation de dix turbines, dont sept sur le territoire de Sonvilier. Le dossier est déposé publiquement durant 30 jours, jusqu'au 3 mars, indique la commune de Sonvilier sur son site internet. Le projet est soutenu par les autorités du village. Mais il est contesté par des riverains, regroupés au sein de l'association Sauvez l'Echelette. Les opposants estiment que ce projet n'a pas sa place au milieu du parc naturel régional Chasseral.

## «Un maximum d'acteurs locaux»

«Cette procédure permettra aux personnes qui ont un certain nombre de griefs vis-à-vis de ces constructions de pouvoir se manifester, de pouvoir émettre des oppositions», a indiqué sur RTN et RJB le conseiller communal de Val-de-Ruz François Cuche. «Nous avons pris un maximum d'acteurs locaux et d'associations avec nous dans le cadre du projet pour en accroître l'acceptabilité», a ajouté l' élu. Ce projet de parc éolien bican-tonal, à cheval sur les cantons de Berne et de Neuchâtel, a été baptisé Quatre Bornes pour illustrer son aspect transfrontalier. Il a été imaginé et porté par des agriculteurs. **ATS**